

sur le Tiers-

en connaître
: d'atteindrers-Ordre ?
us les catho-
ns contre les
étienne à ses
ette union le
« cette insti-
uence socialeit partout de
nt la pratique
les combattre, cette grande
itifé ; sa puis-
la murit pen-
e suite paraïs-
immortels de
aute sanctionl'occasion du
« Cette ency-
le Tiers-Ordre
Pontificat. Elle
l'a écrite de sa
es.
gretté Pontife.
ntes livrées de
d'humilité aux
illes et vers les

fortunes, rapides... Les pensées et les méditations de l'Eminentissime Cardinal Pecci sont épanouies dans l'Encyclique de Léon XIII.

Entendez-le, chers Lecteurs : « Nous saisissions, dit le Pontife, l'occasion favorable pour exhorter vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ... »

« Appliquez-vous donc, ajoute-t-il, à faire connaître et estimer le Tiers-Ordre comme il le mérite réellement : veillez à ce que ceux qui ont charge d'âmes enseignent toujours soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels priviléges il jouit pour le salut des âmes et combien d'avantages il promet à la famille et à la société... »

La constitution *Misericors Dei Filius* recommande de nouveau le Tiers Ordre et comme elle s'adresse à tous les fidèles, elle peut être regardée comme une Encyclique. Le Souverain Pontife y promulgue les nouvelles règles du Tiers-Ordre. « Donc pour le bien et l'avantage de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu, l'encouragement de la piété et du zèle pour toutes les vertus, par les précieuses Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, nous renouvelons et sanctionnons la Règle du Tiers-Ordre franciscain séculier, que nous voulons garder en son intégrité et sans altération. »

L'Encyclique *Humanum Genus*. Le souverain Pontife commence par dire que le monde est partagé en deux camps ennemis, l'un combattant pour la vérité et la vertu, l'autre pour l'erreur et le vice. Les auteurs du mal sont soutenus par la Franc-Maçonnerie dont les tristes fruits sont le matérialisme, le sensualisme et la libre pensée.

Dans la pensée de Léon XIII, les remèdes à ce pénible état de choses sont :

1^o De démasquer la Franc-Maçonnerie.
2^o De propager le Tiers-Ordre de saint François. Voici les paroles du Pape :

« Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par nous en faveur du Tiers-Ordre de saint François à la discipline duquel nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. »

L'Encyclique *Quod auctoritate*. En Décembre 1885, Léon XIII accordait un jubilé extraordinaire pour l'année suivante. A cette occasion il recommande l'esprit de pénitence et parle de nouveau du Tiers-Ordre :